ROUBAIX

Coopérative « La Paix »
73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.
BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée
La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.
CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.
Importants bénéfices partagés tous les six mois.

LA LOI DE DIX HEURES

Au cours de la réception officielle du 31 décembre, M. Eugène Motte, député, maire de Roubaix, a prononcé de «sages paroles» dans un but de conciliation, de concorde, nous dit-il, — dans un but de réclame électorale, de battage, de chiqué, dirons-nous.

Quel que soit le motif qui ait fait agir M. Motte, il n'en reste pas moins acquis qu'il a conseillé à tous les industriels d'aborder franchement le dernier palier de la loi de dix heures, sans heurt et sans mesquinerie.

« Je souhaite que la voix autorisée de la Chambre de Commerce se fasse entendre à ce moment. Je l'ai dit. Je le répète, à dessein, aujourd'hui comme magistrat de la ville, j'estime que l'application de la loi doit laisser intact le salaire de l'ouvrier. Si les industriels savent le comprendre, nous entrerons dans une voie d'apaisement au moment où d'autres chercheront des voies violentes ».

M. Motte a répété ce qu'il avait déjà dit au cours d'une récente séance du Conseil municipal, ce qui semblerait indiquer qu'il éprouve quelque résistance dans le milieu où il prêche.

Nous avons relevé déjà ces «généreuses paroles », et nous n'avons pas alors, il nous semble, témoigné la moindre déception ni le moindre ennui de ce que nous allions manquer l'occasion « de profiter des troubles qui ne manqueraient pas de se produire, pour se tailler de la réclame au détriment des ouvriers ».

Le fielleux brouillon, qui prête aux autres les bas sentiments qui l'animent, trouve qu' « il était nécessaire d'enlever aux socialistes cette dernière espérance de salut ».

Qu'on se rassure.

Nous estimons que la misère est trop grande, le chômage trop complet, les salaires trop bas, le travail trop rare, pour conseiller actuellement aux travailleurs d'attendre quelque chose de l'humanité ou de l'esprit de justice de leurs patrons exploiteurs. Ce serait de notre part une mauvaise plaisanterie, car en les engageant dans la voie de la grève générale, à l'heure présente, nous ne saurions en conscience leur laisser entrevoir d'autre résultat en fin de compte qu'une augmentation de misère et de privations.

Mais le jour où le travailleur révolté, las de souffrir, se lèvera résolu à mourir en homme, — en luttant pour ne plus crever en chien, — décidera qu'il sera le maître, et qu'à son tour il dira « je veux », le jour où la Société bourgeoise, verra ses murailles pourries tomber sous le pic des démolisseurs égalitaires et libérateurs, ce jour-là nous ne serons pas des derniers à sonner le branle et à mettre la torche dans les vieilles injustices, les ancestrales iniquités, à guider les travailleurs, non dans le chemin de la violence, mais dans celui de la justice et de la fraternité.

Et c'est parce que l'on sent ce jour proche, parce qu'on devine la lassitude du paria de l'usine, du serf industriel qu'on prononce de « généreuses » paroles, et qu'on s'efforce de lui donner de bon gré ce que la loi lui concède, de peur qu'il ne lui vienne à l'idée de l'obtenir de force.

Grisé par le succès, l'ouvrier serait peut-être tenté de marcher de conquête en conquête jusqu'à son émancipation.

M. Motte, sage et avisé, craint les explosions : aussi prie-t-il adroitement la Chambre de Commerce de l'aider à les éviter en lui facilitant le placement d'une soupape de sûreté.

Hélas, M. Motte, hélas, MM. les industriels MM. les capitalistes, la peur n'évite pas le danger, vous le savez, et c'est folie de penser endiguer un torrent : les murailles finissent par céder sous la pression irrésistible et le flot se venge de son impuissance momentanée en balayant tout sur son passage.

Prenez-y garde.

G. LESUR.

Savon du Congo — Se méfier des contrefaçons.

LE BIGAME

A propos de l'affaire de bigamie que nous avons relatée dans notre numéro en date du 23 décembre dernier, on lit dans le *Petit Parisien*, les détails suivants :

Le tailleur d'habits Heyman, dont nous avons annoncé, le 21 décembre, l'arrestation pour bigamie, a des idées sociales fort étranges.

Interrogé hier par M. de Valles, juge d'instruction, il a prétendu ignorer avoir commis un délit, encore moins un crime, en se mariant alors qu'il était engagé dans les liens d'un premier mariage.

— Ma femme, a-t-il dit, ayant pris un amant, j'ai pris une nouvelle femme. Vous croyez donc que je n'ai pas mieux fait de légitimer cette seconde union que de vivre en concubinage ?

— Mais nous ne sommes pas chez les Mormons, lui a objecté le magistrat. La bigamie est interdite en France par la loi. Prendre un amant constitue pour votre femme un délit qui peut lui valoir une amende. Vous marier une seconde fois, alors que vous n'êtes pas divorcé est un crime que la loi punit des travaux forcés.

— Eh bien, s'est écrié le bigame, je ne sais ni lire ni écrire, je ne connais donc pas votre loi, et c'est tant mieux, car, si c'est ça la loi, c'est à désespérer d'être honnête.

M. de Valles, sans essayer davantage de faire comprendre au tailleur d'habits la différence qu'il y avait entre l'acte de sa femme et le sien, l'a fait reconduire à la Santé.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines les flanelles et le ménage

ACTES DE COURAGE

Vendredi après-midi, vers une heure, les garçons brasseurs de chez M. Delcour, rue de Lannoy, qui avaient un instant quitté leur attelage pour se rendre compte d'une collision que leur camion avait eue avec un fiacre, rue Pierre-Motte, s'aperçurent que leurs chevaux s'emballaient. Fort heureusement, ils furent arrêtés au boulevard Gambetta par un peintre, Hippolyte Deferney, âgé de 37 ans, demeurant rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 6, qui fut traîné sur un parcours de 25 mètres.

— Vendredi matin, un cheval appartenant à M. Paul V..., boucher, s'est emballé dans la rue de Condé et menaçait les enfants, toujours nombreux dans cette rue. Un courageux citoyen, M. Alfred Vandendorpe, demeurant rue de Leuze, s'est élancé à la tête du cheval. Traîné sur un parcours d'une dizaine de mètres, il parvint cependant à maîtriser l'animal et empêcha ainsi de grands malheurs.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, VENTE-RECLAME de nouveaux articles aux GALERIES LILLOISES ; les voir d'avance dans la « Vitrine d'exposition », 18, rue Nationale, en face des Galeries.

—o—

Bris de carreaux

L'agent de police Willaumez a mis, avant-hier, vers cinq heures et demie du soir, en état d'arrestation un chauffeur, Jules Leveugle, 29 ans, demeurant rue des Fleurs à Wattrelos, qui étant en état d'ivresse avait brisé plusieurs carreaux à l'estaminet Lefebvre, Grande-Rue, 240.

—o—

Acte de probité

Samedi matin, M. François Guyot, demeurant rue de la Clef, 5, a trouvé, rue de Mouvaux, une enveloppe contenant une forte somme en argent qu'il a remise à un receveur de tramways, lequel l'a déposée au bureau de la Compagnie.

PALAIS DES NOUVEAUTES
Rabais extraordinaire sur toutes les marchandises. Occasions réelles à tous les comptoirs. Carpettes grandes tailles vendues à moitié prix de leur valeur.
LIQUIDATION du PALAIS DES NOUVEAUTES, 32-34, Grande-Rue, Roubaix.

—o—

Chute d'escalier

Vendredi à midi, un rattacheur, Jules Lesaffre, âgé de 46 ans, demeurant rue de la Redoute, 64, a fait une chute dans l'escalier de son domicile et s'est contusionné le thorax et fracturé plusieurs côtes.

Le docteur Derville a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

—o—

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi soir, vers neuf heures et demie, dans le cabaret tenu par Mme Vve Gazet, rue d'Avelghem, 63. Le feu a pu être éteint par des voisins à l'aide de quelques seaux d'eau ; les dégâts sont insignifiants.

—o—

Tirage au sort

Conformément à la loi sur le recrutement de l'armée, les listes de recensement des jeunes gens de la classe 1903 sont affichées à Roubaix, à l'entrée de la cour des Pompiers, côté gauche de la Mairie.

Les réclamations relatives aux maladies n'y sont pas inscrites et les jeunes gens qui auraient des observations à présenter sont priés de les soumettre au bureau militaire, pour les trois cantons de Roubaix, en cette ville, les jours suivants.

Roubaix-Ouest, le jeudi 4 février 1904 ; — Roubaix-Est, le vendredi 5 février ; Roubaix-Nord, le samedi 6 février.

Les opérations commenceront chaque jour, à huit heures trois quarts précises du matin.

—o—

Un vol de beurre

Vendredi, vers 10 heures du soir, des malfaiteurs ont pénétré vivement dans le magasin de M Boultens, marchand de beurre, rue d'Antoing, 8, et ont disparu plus vite encore emportant 3 kilos et demi de beurre, d'une valeur de 12 fr.

Compagnie du Gaz de Roubaix. — Avis important

Le nombre des demandes d'installation avec compteur à paiement préalable étant très considérable, nous avons l'honneur d'informer les intéressés que nous y donnons suite dans la mesure du possible et suivant l'ordre d'inscription.

PAR CES TEMPS DE GELEE, NOUS RECOMMANDONS A NOS ABONNES DE GARANTIR LEURS COMPTEURS AINSI QUE LES MOTEURS A GAZ, S'ILS VEULENT EVITER DES ENNUIS.

—o—

Libre-Pensée Socialiste

La Libre Pensée, prévient ses sociétaires que la distribution des jouets aux enfants, aura lieu le dimanche 10 janvier 1904, à 6 heures du soir, chez Carrette, rue de l'Epeule, 210.

Pour la Société:
H. CARRETTE.

—o—

La passerelle de la rue de la Vigne

M. le Préfet du Nord, suivant arrêté en date du 21 décembre 1903, a approuvé le projet de construction d'une passerelle rue de la Vigne ; le montant du devis est de 10.600 fr., dans son arrêté, le Préfet réduit à dix jours le délai d'affichage pour l'adjudication.

Il n'y a pas de Savon aussi bon que du bon Savon. — Le SUNLIGHT est supérieur à tous les bons savons.

Informations et Communications diverses

CE QUE L'ON TROUVE. — Mlle Blanche Detrain, demeurant rue des Arts, 184, a trouvé, place du Trichon, une montre en or pour dame avec agrafe en or.

POUR MENDICITE. — Les agents Bataille et Vanmansart ont mis en état d'arrestation Bénoni Dewaegenaere, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 41, pour mendicité.

Théâtres et Concerts

GRAND THEATRE HIPPODROME. — Dimanche 3 janvier : Matinée à 2 h. 1/2, rideau à 3 heures, Soirée à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4. — Le grand succès de Georges Courteline : *La Paix chez soi*, pièce en un acte ; *La Baignoire*, pièce en un acte de Carmen d'Assilva ; *L'Avocate*, pièce en un acte de Carmen d'Assilva, jouée par elle-même.

THEATRE COUVREUR. — Dimanche 3 janvier, à six heures, représentation exceptionnelle à titre gracieux, moitié prix à toutes les place, *La Jeunesse des Mousquetaires*, grand drame en 11 tableaux ; dernière représentation de l'immense succès *La Mascotte*, opéra-comique en trois actes.

THEATRE DE ROUBAIX. — *Les Orphelins du Pont Notre-Dame ou l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul.* — Voilà un titre vraiment providentiel pour les confrères payés à la ligne ! C'est un avantage ! Il a en outre celui d'être symbolique, s'appliquant à un drame qui ne compte pas moins de sept actes !.... Les mauvaises langues ne manqueront pas d'ajouter que ce sont là du reste, les seules qualités de la pièce, mais il ne faut jamais écouter les mauvaises langues.... C'est tout simplement un bon gros *mélo* où les auteurs, MM. Bourgeois et Masson, ont accumulé toutes les façons connues jusqu'à ce jour pour arracher des larmes au spectateur : le rapt d'enfant, la captation d'héritage, la folie, l'empoisonnement, que sais-je encore ! tout y est, s'y produit, s'y enchaîne, s'y déroule... Et le public pleure !.... Après tout c'est ce qu'il désire le public : pleurer au drame, sourire à l'opérette, s'esclaffer à la comédie vaudevilesque. Tout le secret du théâtre est là. la difficulté pour les auteurs consiste dans les moyens à employer pour ce faire....

Un mot de l'interprétation : M. Fossé s'est montré excellent dans le rôle de St-Vincent-de-Paul! J'attire particulièrement l'attention de mes lecteurs sur cet artiste consciencieux. Que ne puis-je en dire autant de M. Girault qui le suit... sur le programme ! Ce sera j'espère pour une autre fois quand il aura mieux appris les tirades qu'il a à dire. Mes compliments à M. Favre qui sut imprimer aux paroles du Chevalier de Courcelles, l'ironie qu'il fallait. Du côté des dames je louerai avec plaisir Mme Magne (Catherine) et aussi Mmes Mathès et Verta. Je veux dire enfin que le rôle du petit Valentin fut tenu très gentiment par Mlle Sylvère.

On donna ensuite *Les Saltimbanques*, le grand succès de la saison. Ayant déjà dit tout le bien que je pensais et de cette pièce et de la façon dont elle est interprétée sur notre scène je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Qu'il me soit permis simplement d'ajouter que cette charmante opérette est toujours accueillie favorablement par le public, qui traduit sa préférence par des applaudissements nourris et des bis nombreux. C'est pourquoi je souhaite et je présume que bien qu'annoncée comme dernière, la représentation d'hier des *Saltimbanques* sera suivie de beaucoup d'autres.

MELCHIOR.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX des 1er et 2 janvier 1904

Naissances. — Du 1er : Robert-Louis-Albert Roget, rue Ingres, 14. — Lucien Crambez, rue de Beaumont, 169. — Raymonde Dupire, rue de Denain, cour Flamencourt, 16. — Jules-Paul Duflot, rue de Lille, 158.

Du 2 : Pierre Verhelst, rue de la Longue-Chemise, cour Hannotte, 5. — Hortense Métans, rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 7. — Léon Verplancke, rue de Naples, 63. — Charles Engels, rue du Tilleul, cour Tonneau, 17. — Suzanne Cans, rue des Longues-Haies, cour Jénart, 14. — Fernande Coulon, rue de la Lys, impasse Delannoy, 3. — Aurore Vancoppenolle, rue de Condé, cour Vroman, 6. — Charles Verpoort, rue de la Gare, 116. — Jean Thiébaut, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 14.

Décès. — Du 1er : Emile Moreau, 16 ans, tisserand, rue Larochefoucaud, 83. — Catherine Buisine, 89 ans, sans profession, Grande Rue, cour Guillaume-Lefebvre, 8. — Eugénie Ergibo, 1 an, rue de la Balance, 135.

Du 2 : Julie Curtit, 31 ans, repasseuse, rue des Arts, 224. — Elisa Delevallée, 50 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Eudolie Kint, 50 ans, cabaretière, rue de Bavai, 8. — Eugénie Herchelbout, 43 ans, ménagère, rue de l'Alma, 215. — Louis Lesaffre, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Jean Hendrickx, 76 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Thérèse Christine, 82 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Georges Hairion, 2 mois, rue Charlemagne, 63. — Louis Vanmansart, 19 ans, boulevard de Strasbourg, 106, ourdisseur.

TOURCOING

UNE AGRESSION

La dame d'un fonctionnaire de notre ville a été victime ces jours derniers d'une brutale agression.

Il était de quatre à cinq heures du soir, Cette dame passait rue des Piats, quand un individu très correctement vêtu s'approcha d'elle et d'un brusque mouvement tenta de lui arracher les boucles en diamants qu'elle avait aux oreilles.

L'individu la saisit à bras le corps. Mais la dame se débattit si vigoureusement que tous deux roulèrent à terre.

La victime saisit alors son épingle à chapeau et en frappa son agresseur qui lâcha prise et s'enfuit en poussant des hurlements de douleur.

Elle est jolie, la sécurité des rues de Tourcoing.

—o—

AU FEU !

Le 1er janvier, vers une heure du matin, un incendie dû à un vice de construction d'une cheminée, a éclaté à l'Ecole Académique, rue du Conditionnement.

Le feu fut aperçu par Mlle Valence, fille du concierge. Les pompiers, mandés par téléphone, se rendirent sur les lieux et en quelques instants, eurent éteint le sinistre.

Les dégâts, peu importants, consistent en la détérioration du mobilier du concierge.

— Dans la nuit du 1er au 2 janvier, vers une heure le feu a pris, on ne sait trop comment, dans une chambre du second étage de l'estaminet Edouard Masselles, rue Delobel, 2, chambre habitée par M. Louis Thinte, 28 ans.

L'alarme a été donnée par un voisin, M. Denis.

M. Masselles, réveillé par lui, s'est levé à la hâte et, aidé de ses locataires a noyé de seaux d'eau le foyer de l'incendie.

Les vêtements de M. Thinte ont été détruits, et quelques planches du parquet ont été brûlées.

Les dégâts, couverts par l'assurance, sont évalués à 500 francs.

—o—

Vol de linge

Dans la soirée de jeudi, un vol de chemises, maillots et tabliers bleus a été commis au préjudice des époux Dupont, rue des Girondins, 41

Les objets volés ont été retrouvés quelques heures plus tard sous une porte-cochère de la même rue.

—o—

Cycliste renverseur

Avant-hier matin, vers midi, une fillette de 13 ans, Marie Petit, rue d'Odessa, 4, a été renversée rue Saint-Jacques par un cycliste, M. Eugène Vanlighem, rue des Villas 76

Elle s'est fait en tombant une légère contusion au coude gauche. La jeune fille a été pansée à la pharmacie Vanneufville.

—o—

La cambriole

Vendredi matin, vers 5 heures, un vol avec effraction a été commis à l'ancien estaminet Destrebecq, rue des Villas, estaminet actuellement inoccupé.

Les malfaiteurs ont fait sauter la porte d'entrée et ont enlevé une table ronde

La police informe.

—o—

Nécrologie

Hier matin ont lieu les funérailles de Mme Julie Duforest, femme du brigadier de police Delporte, du Blanc-Seau.

Dans la très nombreuse assistance, on remarquait : MM. Vilain, commissaire central ; Proix, Delattre et Michau, commissaires d'arrondissement : des délégations de la police, de l'octroi et des pompiers.

—o—

Lycée de Tourcoing

Par décision ministérielle en date du 30 décembre 1903, M. le ministre de l'instruction publique a décidé le dédoublement de la classe enfantine du Lycée de Tourcoing.

Cette classe enfantine, créée en février 1901, comptait déjà un nombre d'élèves beaucoup trop considérable pour une seule maîtresse. La décision ministérielle, prise sur la proposition du proviseur, donnera satisfaction aux familles.

Le Lycée comptera désormais trois classes dirigées par des institutrices.

—o—

Cheval qui tombe

Avant-hier, vers midi, le cheval attelé à la voiture de M. Lambart, rue de Roubaix, 45, a fait une chute, Grande-Place, et a brisé ses deux brancards.

—o—

Bonne année

Voilà ce que disaient vendredi matin aux habitants de la rue de Gand, en se faisant passer pour éboueurs municipaux, deux tisserands d'Halluin, Désiré Kiène, 36 ans et Camille Castelein, 41 ans.

La police, informée, mit un terme aux fructueuses opérations des deux gaillards, qui ont été hier matin transférés à Lille.

—o—

Eh ! vitrier...

Vendredi matin, vers 7 heures et demie, un pochard demeuré inconnu a tombé dans un carreau de la maison de M. Leroux.

Ce carreau a cédé et est tombé en pièces. Il représente une valeur de dix francs environ.

—o—

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

(Direction : A. Bourdette)

Dimanche 3 janvier 1904. — Rideau à 3 heures. — Création à Tourcoing de la PRINCESSE BEBE, opérette en 3 actes, de MM. Pierre Decourcelle et Georges Berr, musique de Louis Varney.

Les principaux rôles seront tenus par Mlle Aline Seraldy, M. Tournis, Mme Betzy-Bolle, M. Massart, M. Chanoel, Mlle Lanoux, M. Borel, etc.

On commencera par une comédie du répertoire.

La location sera ouverte jeudi à 9 heures. Prix des places : Fauteuils, 3 fr.; parquet, 2 fr.; galeries, 1 fr.

Informations et Communications diverses

LES EPAVES. — Mlle D'halluin, 72, rue de la Cloche, tient à la disposition de la propriétaire une boucle d'oreille en or, qu'elle a trouvée avant-hier, près de l'église Saint-Christophe.

— L'agent Louis Dervaux a trouvé un cache-nez noir à lignes blanches et rouges.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, samedi, il est arrivé aux Halles : huîtres, 7.500 ; beurre, 30 kil.; artichauts, 40 kil.

TROLLEY QUI CASSE. — Vendredi matin, vers onze heures, un fil transversal maintenant le trolley électrique, s'est rompu rue Saint-Jacques.

NOCTAMBULE. — Un journalier, Victor Stragier, 33 ans, se trouvant en état d'ivresse, s'amusait, vers trois heures du matin, à carillonner aux portes des habitations de la rue de Tournay.

Etait-ce pour avoir ses étrennes ? Toujours est-il que les agents vinrent au poivrot offrir les leurs, en l'espèce une nuit d'hospitalité au violon municipal.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING des 1er et 2 janvier 1904

Naissances. — Declercq Paul, rue de l'Ermitage, 16. — Sleux Florent, rue de Courtrai, 315. — Delannoy Marie, rue de Brest, 21. — Leclerc Valentine, rue Montaigne, 44. — Donckels Charles, rue de la Cloche, 94. — Guilbert Julien, rue d'Armentières, 1. — Lefevere Alphonse, rue de Roncq, 74. — Dumortier Gustave, rue des Maraîchers, maison Dhalluin. — Beuscart Raymond, rue du Petit-Village, 4. — Carpentier Edouard, rue du Congo. — Paris Jeanne, rue de Menin, 135. — Losfeld Marie, rue de Gand, 801. — Martin Lucienne, rue de Boilly

Publications de mariages. — Delporte, Emile, employé au chemin de fer, rue de la Prairie, 7 et Vandekerckove Hortense, dévideuse, rue des Piats 286. — Deltour Albert, contremaître, rue du Dragon et Montagne Clémence, modiste, même rue. — Desurmont Kléber, liseur à Roubaix et Minjean Julie, couturière, rue de la Blanche-Porte, cour Desmaretz. — Gabet Charles, menuisier, rue de la Vigne, 22 et Stalens Hélène, ménagère, rue de la Vigne, 18. — Lefebvre Georges, employé à Tourcoing et Hochet Céline, sans profession à Douai. — Malard Georges, ingénieur civil, rue de Guisnes, 74 et Roussel Julie, sans profession, rue de Lille, 97. — Martin Alexandre, forgeron, rue de Boilly 48 et Maes Léonie, soigneuse, rue du Dahomey, 59. — Piat Paul, domestique, rue du Luxembourg, 66 et Plaisant Elise, encaisseuse, rue de la Croix-Blanche, 178. — Vandevelde Emile rattacheur à Tourcoing et De Meulemeester Emma doubleuse à Mouscron. — Verbeke Gustave, apprêteur, rue Houchard, 117 et Ryoole Marie, doubleuse, rue de Menin, 12. — Deltour Gustave, contremaître, rue du Dragon, 21 et Montaine Louise, modiste, rue du Dragon, 64.

Décès. — Desmazière Fidéline, 58 ans, rue de la Potente, cour Marescaux. — Luysch Albertine, 2 mois, rue Nationale, 122. — Demeester Barbe, 77 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

WATTRELOS

La question de l'éclairage

Le *Journal de Roubaix*, plus favorisé que les autres à cause de la fonction qu'occupe son correspondant local, publie, au sujet de l'expertise de M. Dreyfus et de sa visite de jeudi dernier, les renseignements suivants :

« Des déclarations faites par M. Dreyfus devant les membres de la sous-commission, il ressort qu'à son avis, l'usine, en ce qui la concerne, pourrait fonctionner non, toutefois, sans qu'on y opère plusieurs changements nécessités par son installation un peu trop « élémentaire ». Quant au réseau, l'expert, après l'examen qu'il en a fait ces jours derniers, le trouve très défectueux, au point de vue surtout des dangers qu'il présenterait dans le cas de rupture d'un fil.

» Plusieurs membres de la sous-commission ont insisté sur la possibilité de faire fonctionner l'éclairage, tout au moins jusqu'à nouvel ordre, en se servant d'appareils de protection, et ont demandé à M. Dreyfus de leur indiquer ce que coûteraient les appareils automatiques de protection comme en emploient certaines communes. L'ingénieur a répondu qu'après s'être entendu avec M. Neu, il ferait son possible pour tenter un essai d'éclairage et renseignerait la sous-commission sur le prix des appareils automatiques de protection qui ont pour effet de couper le courant dès la rupture d'un fil.

» A une question qu'on lui posait, M. Dreyfus a répondu qu'il lui était impossible, pour le moment, d'émettre une opinion définitive sur les conditions de l'éclairage de notre ville.

» Quant au prix que coûteraient les importants travaux de mise en état, quant au prix de revient de l'éclairage lui-même, M. Dreyfus ne peut encore le dire, son expertise n'ayant encore porté sur ces points ».

Il ressort de ce qui précède, et notre impartialité nous oblige à en convenir, « que l'usine pourrait fonctionner », et que c'est de parti-pris qu'on ne l'a pas utilisée.

Ce simple aveu est la condamnation de M. Leplat, de son mauvais vouloir, de son incompétence et de sa mauvaise gestion administrative.

D'autre part, il résulte encore de tout ce qui précède que l'installation est trop élémentaire, le réseau défectueux et surtout dangereux. De sorte que M. Pollet pourrait difficilement tirer argument des déclarations de M. Dreyfus pour triompher.

En résumé, les Wattrelosiens sont dès à présent fixés ; et de toute cette discussion il leur sera apparu que ni l'un ni l'autre des maires en cause n'aura été à la hauteur de la mission qu'il avait acceptée de remplir ; cette constatation aura son utilité lorsque viendra l'heure de régler les bilans devant l'opinion publique en mai prochain.

G. L.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

AVESNES-LEZ-AUBERT

A PROPOS DU BANQUET SOCIALISTE. — Nous avons publié dans notre 2e édition la lettre suivante que nous avait adressée le citoyen Carlier, avec prière d'insérer. Nous croyons intéressant de la reproduire aujourd'hui dans nos autres éditions :

L'organe officiel du P. O. F. dans son dernier numéro publie le compte-rendu de la réunion que j'ai présidée à Avesnes-lez-Aubert, le 13 de ce mois, réunion précédée d'un banquet auquel j'assistais également.

Certes, que j'aie déclaré être de cœur avec les socialistes révolutionnaires, je ne le nie pas. Tout ce qui est socialiste dans la région du Nord me connaît assez pour que je n'aie pas à insister sur ce point.

Mais de là à regretter, comme semble le dire le journal du citoyen Delory « d'avoir assisté à des réunions organisées par les ministériels », il y a un bien grand pas que je n'ai pu franchir.

Si j'ai fait partie du bureau à la conférence Jaurès, à Caudry, et, si quelques jours plus tard, je suis allé au Cateau entendre le même orateur, je l'ai fait en toute indépendance, sans arrière-pensée, et, à tous les camarades que j'ai rencontrés depuis, je n'ai cessé d'affirmer hautement, que je serais heureux de voir Jaurès revenir dans le Cambrésis où sa parole n'a pas peu contribué à ranimer l'idée socialiste, à laquelle les dissensions intestines du Parti avaient porté un rude coup.

Avec les camarades Fiévet, Sandras et quantité d'autres, dont le socialisme est aussi bon teint que celui de ceux qui les appellent dédaigneusement *des ministériels*, nous voulons organiser dans l'arrondissement un parti compact, sans distinction d'écoles.

Pour arriver à ce but, nous n'avons pas hésité à nous séparer de toutes les organisations.

L'exemple donné par quelques-uns, qui ne font que se déchirer entr'eux au lieu d'user leur encre et leur salive — comme je le répète souvent — à combattre la réaction, ne peut être suivi par nous.

Des groupes vont être créés dans la plupart des communes de notre région.

L'agglomération ouvrière socialiste du Cambrésis restera indépendante sans s'inquiéter de ce qui se passe à côté d'elle, tant que certaines polémiques que déplorent tous ses membres sans distinction, continueront à porter préjudice au Parti, à la grande joie de toutes les réactions.

Léon CARLIER.

Lundi 4 et mercredi 6, VENTE RECLAME aux Galeries Lilloises : CARPETTES haute laine, 2 m. × 1 m. 40, à 14,95 ; SERVICES VERRES TORSINES, 5,25.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 2 janvier 1904
Présidence de M. SEE, vice-président

AFFAIRES DIVERSES. — Très courte audience, hier, ainsi qu'il convient pour un lendemain de fête. Voici rapidement les condamnations prononcées :

— Une fraudeuse en récidive, Marie Deviller, 29 ans, marchande à Valenciennes, arrêtée à Wattrelos avec 27.000 allumettes, encourt 6 jours de prison et 500 fr. d'amende.

— Pour vol d'un balai à l'épicerie Caron, rue d'Alsace, à Roubaix, 15 jours de prison à Arthur Delhay 22 ans, teinturier, repris de justice.

— Charles Theys, 18 ans, maçon à Tourcoing, a volé divers objets mobiliers chez M. Parmentier. 1 mois d'emprisonnement.

— 40 jours avec sursis, également pour vol, à Eugénie Prévost, 50 ans, finisseuse à Tourcoing.

— Charles Legrand, 41 ans, tisserand à Roubaix, rue du Fort, est cet individu qui a frappé sa femme, née Angèle Duquesnoy, de deux coups de couteau à la tête, parce que celle-ci, fatiguée d'une vie commune qui n'était qu'un long martyre, avait refusé de réintégrer le domicile conjugal. Legrand, mal noté, obtient néanmoins le sursis de la loi Béranger pour les 2 mois de prison que le tribunal lui inflige.

— 3 jours de prison avec la loi Bérenger et 5 fr. d'amende à Narcisse Quèque, 29 ans, cordonnier à Armentières, pour outrages à un agent, le 31 décembre, et pour ivresse.

— Augustin Forret et Emile Vaillant, de Fournes, sont poursuivis pour coups réciproques. Le premier encourt 50 fr. d'amende avec sursis, l'autre est acquitté.

— 1 mois à Jules Delecluse, 50 ans, trieur de laines à Tourcoing, pour avoir volé une montre à son beau-frère chez lequel il était de passage pour quelques jours.

— Au cabaret, Alexandre Lejeune, 26 ans, lamier à Roncq, s'est pris de querelle avec son beau-père, M. Henri Dhaze, 53 ans, journalier, auquel, à coups de tête, il a brisé deux dents. Lejeune s'entend infliger 1 mois de prison avec sursis.

Grand Hôtel de Londres, ANVERS, à 2 minutes de la gare centrale. — L'Hôtel entièrement transformé. Confort moderne. Lumière électrique. Ascenseur. Chauffage central.

AFFAIRES MILITAIRES

LEGION D'HONNEUR

Est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Henri Dugard, capitaine au 21e dragons.

PROMOTIONS

Infanterie. — Est promu lieutenant-colonel au 126e, M. le chef de bataillon Chandezon, du 127e.

Sont promus capitaines, les lieutenants : au 84e, M. Foucard, du 84e ; au 148e, M. Rault, du 1er ; au 81e, M. Castelnovo, du 1er ; au 6e, M. Piquart, du 1er ; au 1er, M. Beurrier, du 87e ; au 145e, M. Dupré, du 2e ; au 110e, M. Brault, du 84e ; au 146e, M. Bacquet, du 43e ; au 79e, M. Regnier, du 145e ; au 8e, M. Magniez, du même.

Artillerie. — Est promu colonel : M. le lieutenant-colonel Leclerc, de la direction d'Alger, au 27e.

Sont promus capitaines : les lieutenants Fouache d'Ahalloy, du 27e, nommé directeur du parc au même régiment ; au 15e, M. Chatenet, du même régiment.

Cavalerie. — Sont promus capitaines, les lieutenants : au 13e dragons, M. de Fournal-Labrosse, du 4e cuirassiers ; au 4e cuirassiers, M. Herbillon, du 26e dragons.

Corps de santé. — Sont nommés médecins-majors de 1re classe : M. Pruvot, du 15e d'artillerie ; M. Bosc, du 2e bataillon d'artillerie à pied, désigné pour le 106e d'infanterie.

Vétérinaires. — Est promu au grade de vétérinaire en 1er au premier tour, ancienneté : M. Bernard, vétérinaire en 2e au 1er escadron du train des équipages, et maintenu.

Officiers d'administration de l'artillerie. — Est nommé officier d'administration de 1re classe : M. Sieffert, chef ouvrier à l'atelier de construction de Douai.

Génie. — Est promu chef de bataillon : le capitaine Hony, chef du génie à Arras.

Sont promus capitaines : M. Wintenkeller, au 1er, désigné pour Arras ; M. Castel, du 2e, nommé au 3e ; M. Jourdan, du 4e, nommé au 3e.

Personnel des remontes. — M. Maherault, vétérinaire au 27e régiment d'artillerie, est nommé officier acheteur à Oran.

MUTATIONS

Infanterie. — MM. les capitaines Durousset, du 84e, passe au 10e ; Leblanc, du 1er, passe au 47e ; Louche, du 8e, passe au 103e ; Gaulier, du 146e, passe au 8e ; Debain, du 145e, passe au 5e ; MM. les lieutenants Duclos, du 73e, passe au 58e ; Bataille, du 133e, passe au 43e.

Artillerie. — MM. Francart, lieutenant-colonel, directeur de l'Ecole du 2e corps, est classé au 27e régiment ; M. Meyniol, de l'état-major du 1er corps, passe au 12e régiment ; MM. les capitaines de Carmejane, du 15e régiment, passe au 19e ; Wahl, de la direction de Lille, passe au 27e régiment ; Delaileaud, de la direction de Constantine, passe au 1er bataillon à Calais ; Marville, du 15e régiment, passe au 7e bataillon ; M. le capitaine Coreland, du 15e régiment, y est nommé adjudant-major.

MM. les capitaines Paris, du 27e, passe à l'atelier de Douai ; Degobert, du 27e, passe à la direction de Besançon ; Patillon, du 17e, passe à la direction de Lille ; de Lagabier, de la direction de Lille, passe à Reims. M. Bougié, capitaine en 1er, membre de la commission d'expériences de Calais, est affecté à la section technique de l'artillerie.

Sont nommés membres de la commission de Calais :

MM. les capitaines Moulin, capitaine en 1er au 26e régiment ; de Cambry, capitaine en 1er au 37e régiment ; Lenclut, capitaine en 1er au 1er bataillon, à Calais.

Sont classés dans les régiments : les lieutenants Damman, du 1er bataillon, Boulogne, au 5e régiment ; Deltombe, du 10e, au 15e ; Latreuille, du 2e bataillon au 37e régiment ; Mannessier, du 31e régiment, au 1er bataillon à Boulogne ; Demesse, du 39e régiment, au 2e bataillon ; Voirgard, du 15e régiment, au 6e bataillon.

Cavalerie. — M. Benois, chef d'escadron au 19e chasseurs, passe major au régiment ; M. Hervé Dupeutier, major du 19e chasseur, passe major du 19e régiment ; M. Morel, lieutenant au même régiment, passe au 14e hussards.

Gendarmerie. — M. Galène, capitaine à Cambrai, passe à Sétif ; M. Gaffet, capitaine à Saint-Lô, passe à Cambrai.

Train des équipages. — M. Colas, capitaine au 1er escadron, est nommé major au 14e ; M. Vermerch, lieutenant au 1er escadron, est classé au 14e ; M. Fulchic, capitaine au 17e escadron, est classé au 1er ; M. Gontiès, sous-lieutenant au 1er escadron, y est nommé officier d'habillement.

Génie. — M. Keller, chef de bataillon du 2e régiment, passe au 3e ; M. De Hoey, chef de bataillon au 3e régiment, est nommé chef du génie à Bizerte.

Corps de santé. — Sont affectés au 2e bataillon d'artillerie : M. Finot, médecin-major au 15e régiment ; à l'hôpital d'Oran, M. Rispal, du 145e, au 143e ; M. Pascal, du 3e génie ; M. Teslen, médecin-major de 2e classe au 2e escadron du train, passe au 84e d'infanterie.

Vétérinaires. — M. Lagarde, du 5e génie, passe au 4e cuirassiers.

ECOLE D'ARTILLERIE ET DU GENIE

Parmi la liste des sous-officiers admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie en 1904

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N° 665

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

TROISIEME PARTIE

Le Vicomte de Bragelonne

VLVI

Où Porthos est convaincu sans avoir compris

— Que décidez-vous ? demanda Raoul.

— Moi ? rien. Seulement je ne veux pas qu'Athos reste à la Bastille.

Raoul s'approcha du digne Porthos.

— Savez-vous que c'est par ordre du roi que l'arrestation s'est faite ?

Porthos regarda le jeune homme comme pour lui dire : « Qu'est-ce que cela me fait, à moi ! » Ce muet langage parut si éloquent à Raoul, qu'il n'en demanda pas plus. Il remonta à cheval. Déjà Porthos, aidé de Grimaud, en avait fait autant.

— Dressons notre plan dit Raoul.

— Oui, répliqua Porthos, notre plan, c'est cela, dressons-le.

Raoul, poussa un grand soupir, et s'arrêta soudain.

— Qu'avez-vous ? demanda Porthos, une faiblesse ?

— Non, l'impuissance ! Avons-nous la prétention à trois d'aller prendre la Bastille ?

— Ah ! si d'Artagnan, était là, répondit Porthos, je ne dis pas.

Raoul fut saisi d'admiration à la vue de cette confiance héroïque à force d'être naïve. C'étaient donc bien là, ces hommes célèbres qui, à trois ou quatre, abordaient des armées ou attaquaient des châteaux ! Ces hommes qui avaient épouvanté la mort, et qui survivaient à tout un siècle en débris, étaient plus forts encore que les plus robustes d'entre les jeunes.

— Monsieur, dit-il à Porthos, vous venez de me faire naître une idée : il faut absolument voir M. d'Artagnan.

— Sans doute.

— Il doit être rentré chez lui, après avoir conduit mon père à la Bastille. Allons chez lui.

— Informons-nous d'abord, à la Bastille, dit Grimaud, qui parlait peu, mais bien.

En effet, ils se hâtèrent d'arriver devant la forteresse. Un de ces hasards comme Dieu les donne aux gens de grande volonté, fit que Grimaud aperçut tout à coup le carrosse qui tournait la grande porte du pont-levis. C'était au moment où d'Artagnan, comme on l'a vu, revenait de chez le roi.

En vain Raoul, poussa-t-il son cheval pour joindre le carrosse et voir quelles personnes étaient dedans. Les chevaux étaient déjà arrêtés du coté de cette grande porte qui se referma, tandis qu'un garde-française en faction heurta du mousquet le nez du cheval de Raoul.

Celui-ci fit volte-face, heureux de savoir à quoi s'en tenir, sur la présence de ce carrosse qui avait renfermé son père.

— Nous le tenons, dit Grimaud.

— En attendant un peu, nous sommes surs qu'il sortira, n'est-ce pas, mon ami ?

— A moins que d'Artagnan, ne soit aussi prisonnier, répliqua Porthos, auquel cas, tout est perdu.

Raoul ne répondit rien, tout était admissible. Il donna le conseil à Grimaud de conduire les chevaux dans la petite rue Jean-Beausire, afin d'éveiller moins de soupçons, et lui-même, avec sa vue perçante, il guetta la sortie de d'Artagnan, ou celle du carrosse.

C'était le bon parti. En effet, vingt minutes ne s'étaient pas écoulées que la porte se rouvrit et que le carrosse reparut. Un éblouissement empêcha Raoul de distinguer quelles figures occupaient la voiture. Grimaud jura qu'il avait vu deux personnes, et que son maître était une des deux. Porthos regardait tour à tour Grimaud et Raoul, espérant comprendre leur idée.

— Il est évident, dit Grimaud, que si M. le comte, est dans ce carrosse, c'est qu'on le met en liberté, ou qu'on le mène à une autre prison.

— Nous l'allons bien voir, par le chemin qu'il prendra, dit Porthos.

— Si on le met en liberté, dit Grimaud, on le conduira chez lui.

— C'est vrai, dit Porthos.

— Le carrosse n'en prend pas le chemin, dit Raoul.

Et en effet, les chevaux venaient de disparaître dans le faubourg Saint-Antoine.

— Courons, dit Porthos, nous attaquerons le carrosse sur la route et nous dirons à Athos de fuir.

— Rébellion, murmura Raoul.

Porthos lança à Raoul un second regard, digne pendant du premier. Raoul n'y répondit qu'en serrant les flancs de son cheval.

Peu d'instants après, les trois cavaliers avaient rattrapé le carrosse et le suivaient de si près que l'haleine des chevaux humectait la caisse de la voiture.

D'Artagnan, dont les sens veillaient toujours, entendit le trot des chevaux. C'était au moment où Raoul disait à Porthos de dépasser le carrosse, pour voir quelle était la personne qui accompagnait Athos. Porthos obéit, mais il ne put rien voir ; les mantelets étaient baissés.

La colère et l'impatience gagnaient Raoul. Il venait de remarquer ce mystère de la part des compagnons d'Athos, et il se décidait aux extrémités.

D'un autre côté, d'Artagnan avait parfaitement reconnu Porthos ; il avait, sous le cuir des mantelets, reconnu également Raoul, et communiqué au comte le résultat de son observation. Ils voulaient voir si Raoul et Porthos pousseraient les choses au dernier degré.

Cela ne manqua pas. Raoul, le pistolet au poing, fondit sur le premier cheval du carrosse en commandant au cocher d'arrêter.

Porthos saisit le cocher et l'enleva de dessus son siège.

Grimaud tenait déjà la portière du carrosse arrêté.

Raoul ouvrit ses bras en criant :

— Monsieur le comte ! monsieur le comte !

— Eh bien ! c'est vous Raoul ? dit Athos ivre de joie.

— Pas mal ! ajouta d'Artagnan avec un éclat de rire.

Et tous deux embrassèrent le jeune homme et Porthos qui s'étaient emparés d'eux.

— Mon brave Porthos, excellent ami ! s'écria Athos ; toujours vous !

— Il a encore vingt ans, dit d'Artagnan. Bravo, Porthos !

— Dam ! répondit Porthos un peu confus, nous avons cru que l'on vous arrêtait.

— Tandis que, reprit Athos, il ne s'agissait que d'une promenade dans le carrosse de M. d'Artagnan.

— Nous vous suivons depuis la Bastille, répliqua Raoul avec un ton de soupçon et de reproche.

— Où nous étions allés souper avec ce bon M. Baisemeaux. Vous rappelez-vous Baisemeaux, Porthos ?

— Pardieu ! très bien.

— Et nous y avons vu Aramis.

— A la Bastille ?

— A souper.

— Ah ! s'écria Porthos en respirant.

— Il nous a dit mille choses pour vous.

— Merci.

— Où va monsieur le comte ? demanda Grimaud que son maître avait déjà récompensé par un sourire.

— Nous allions à Blois, chez nous.

— Comme cela ? tout droit ? dit Raoul.

— Tout droit.

— Sans bagages !

— Oh ! mon Dieu, Raoul eût été chargé de m'expédier les miens, ou de les apporter en revenant chez moi, s'il y revient.

— Si rien ne l'arrête plus à Paris, dit d'Artagnan, avec un regard ferme et tranchant comme l'acier, douloureux comme lui, car il rouvrit les blessures du pauvre jeune homme, il fera bien de vous suivre, Athos.

— Rien ne m'arrête plus à Paris, dit Raoul.

— Nous partons, alors, répliqua sur-le-champ Athos.

— Et M. d'Artagnan ?

— Oh ! moi, j'accompagnais Athos jusqu'à la barrière seulement, et je reviens avec Porthos.

— Très bien, dit celui-ci.

— Venez, mon fils, ajouta le comte en pressant doucement le bras autour du col de Raoul pour l'attirer dans le carrosse, et en l'embrassant encore.

— Grimaud, poursuivit le comte, tu vas retourner doucement à Paris avec ton cheval et celui de M. du Vallon, car Raoul et moi nous montons à cheval ici et laissons le carrosse à ces deux messieurs pour rentrer dans Paris ; puis une fois au logis, tu prendras mes hardes, mes lettres, et tu expédieras le tout chez nous.

— Mais, fit observer Raoul qui cherchait à faire parler le comte, quand vous reviendrez à Paris, il ne vous restera ni linge ni effets ; ce sera bien incommode.

— Je pense que d'ici à bien longtemps, Raoul, je ne retournerai à Paris. Le dernier séjour que nous y fîmes ne m'a pas encouragé à en faire d'autres.

Raoul baissa la tête et ne dit plus un mot.

Athos descendit du carrosse, et monta le cheval qui avait amené Porthos et qui sembla fort heureux de l'échange.

On s'était embrassé, on s'était serré les mains, on s'était donné mille témoignages d'éternelle amitié. Porthos avait promis de passer un mois chez Athos à son premier loisir. D'Artagnan promit de mettre à profit son premier congé ; puis, ayant embrassé Raoul pour la dernière fois :

— Mon enfant, dit-il, je t'écrirai.

— Il y avait tout dans ces mots de d'Artagnan qui n'écrivait jamais. Raoul fut touché jusqu'aux larmes. Il s'arracha des mains du mousquetaire et partit.

— D'Artagnan rejoignit Porthos dans le carrosse.

— Eh bien ! dit-il, cher ami, voilà une journée !

— Mais oui, répliqua Porthos.

— Vous devez être éreinté ?

— Pas trop. Cependant je me coucherai de bonne heure, afin demain d'être prêt.

— Et pourquoi cela ?

— Pardieu ! pour finir ce que j'ai commencé.

— Vous me faites frémir, mon ami ; je vous vois tout effarouché. Que diable avez-vous commencé qui ne soit pas fini ?

— Ecoutez donc : Raoul ne s'est pas battu. Il faut que je me batte, moi !

— Avec qui ?... avec le roi ?

(A suivre.)